Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS

Numéro 180
Vendredi 19 novembre 2021

Défendre l'emploi !

L'initiative pour des soins infirmiers forts est une véritable planche de salut pour la Gauche, et le PS en particulier ! En cas de victoire aux urnes, et ce devrait être le cas, on pourra se tapoter mutuellement l'épaule et se féliciter, à juste titre, d'avoir défendu ces femmes et ces hommes au chevet de nos malades, sur le terrain à mille pour cent depuis le début de l'épidémie.

Mais diable, ça ne suffira pas pour redonner du PS l'image d'un parti qui se bat pour les travailleuses et les travailleurs de ce pays !

A trop vouloir brouter l'herbe verte, pédaler sans essence et traverser le lac à la force du vent, on en oublierait presque qu'une grande partie de la population de ce pays se lève tous les matin à l'aurore pour se rendre à son travail, subit l'humeur exécrable d'une ou d'un responsable plus de huit heures par jour, s'endort à pas d'heure après avoir cogité sur la pile de dossiers à traiter qui s'entasse sur le bureau.

On a beau jeu de croire que le travail c'est la santé. Le travail, pour bon nombre de celles et ceux qu'on appelle les working poor, c'est l'angoisse, le stress, la boule au ventre. A l'image de ce livreur chez Smood qui doit se lever à quatre heures du matin pour réserver le bon créneau horaire s'il souhaite passer une soirée par semaine à la maison avec sa famille, et ceci pour livrer un mac do à ce triple crétin pas foutu de se lever de son sofa... A l'image de cette serveuse qui se fait incendier parce qu'elle doit exiger un pass sanitaire, après 9 heures de course entre la cuisine, le bar et les tables. A l'image de cet employé de bureau qu'on menace tous les trois mois de licenciement par faute de travail, quand le boss est assis sur une liasse de billets dont il ne connaît pas même le nombre.

Y'en a marre de cette oppression. De ce merveilleux pays qui aime tant ses travailleuses et travailleurs, à qui on piquera bientôt, c'est certain, une année de retraite et un petit bout de caisse de pension.

Le PS doit, plus que jamais, élever la voix et se battre pour celles et ceux-là. A l'image d'un Blaise Carron, muni de son mégaphone, infatigable, porte-parole des sans voix !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

3 Retour sur le Congrès du PSVr : Clément Borgeaud

5 La Parole à Entremont Autrement : Jasmine Lovey

10 Échos de la Constituante : Déjà des menaces ! Jean-Marc Dupont

Le danger complotiste

Au fond, c'est peut-être logique. Depuis le début de la pandémie, des voix critiques s'élèvent contre les mesures prises. C'est normal et sain pour la démocratie. Il doit être possible de discuter et de débattre politiquement des décisions.

De la même manière, des théories complotistes ont toujours existé en marge des débats publics. Soit. Chacun·e est libre de penser qu'entre les dizaines de réunions hebdomadaires, les journées débutées aux aurores et terminées tard dans la nuit, les nombreux échanges avec les partenaires de la société civile et le suivi médiatique quotidien de tous leurs faits et gestes, une partie des élites politiques de ce monde aurait le temps de caser des entretiens secrets, dans des lieux secrets, pour organiser secrètement le gouvernement secret de la planète.

J'ai peine à le croire. Comme je peine à croire que ces personnes auraient pu délibérément développer un virus envisagé comme une « arme biologique » pour « chambouler la société » en suivant « l'agenda mondialiste » pour le « contrôle de la population à travers le pass sanitaire » afin de préparer la population au « Great Reset ». Beaucoup de guillemets, mais ce sont là les propos rapportés dans les colonnes du Nouvelliste le vendredi 29 octobre, par un de mes homologues président de parti en Valais.

Ces propos ont provoqué un tollé. On pouvait s'y attendre. La réaction du comité du parti en question s'est aussi fait attendre, et puis, elle est tombée. À propos de la position du président, dans un communiqué de presse laconique, l'instance déclare que « les propos tenus concernent des publications antérieures à son entrée en fonction, qu'ils n'engagent pas le parti et ne représentent pas notre position. » Certes, les publications datent d'avant l'élection. Mais l'article du Nouvelliste, lui, date du 29 octobre, soit après. Incohérence de l'argumentation s'il en est. Mais laissons-les à leurs propres contradictions et posons-nous les bonnes questions.

Comment comprendre que de tels propos, qui mettent en danger les éléments fondamentaux de notre système politique et de la démocratie en générale, qui jettent l'opprobre et la méfiance absolue sur la classe politique, puissent être tenus par des personnes qui, par leurs fonctions et mandats, appartiennent à cette même classe politique ?

Je crois que l'on pouvait s'attendre à ce qu'ils finissent par être portés par une figure politique dont le parti n'a cessé de flirter avec les mouvances les plus douteuses des critiques face à la gestion de la crise, dans un but électoraliste à peine dissimulé. À force de vouloir tirer à soi les teneurs de propos intenables, comment s'étonner que ces propos finissent par être repris par ses officiels ? L'UDC doit désormais prendre ses responsabilités et faire un choix : ces théories sont-elles celles du parti ? Leur prise de position suite à l'article semble dire que non. Les incohérences de celle-ci nous permettent d'en douter.

Nous vivons une situation difficile dont il importe de sortir rapidement. On ne peut pas mettre un terme à une pandémie en mettant fin aux mesures de lutte contre celle-ci.

Je ne souhaite pas ici spéculer sur leurs positions internes. Mais je m'inquiète profondément de voir que de tels discours puissent gentiment se normaliser. Nous vivons une situation difficile dont il importe de sortir rapidement. On ne peut pas mettre un terme à une pandémie en mettant fin aux mesures de lutte contre celle-ci. Ni en adoptant un discours pareil. Nous y mettrons fin grâce à un engagement fort sur le plan sanitaire comme économique. Avec bon sens, et non une absence de sens.

Clément Borgeaud,
président PSVr

Retour sur le Congrès ordinaire du Parti socialiste du Valais romand

Plus de 120 membres de notre parti se sont réuni·e·s lors du Congrès ordinaire du samedi 13 novembre à Chermignon d'en bas.

À cette occasion, le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) a adopté un papier de position sur la mobilité, réélu l'ensemble de son Comité directeur, implémenté une réforme de ses statuts et de ses structures et adopté ses recommandations de vote pour les votations fédérales du 13 février 2022. Élisabeth Baume-Schneider, conseillère aux États jurassienne, y a tenu le discours d'honneur.

Matinée des élu·e·s

La journée a débuté par la traditionnelle matinée des élu·e·s du PSVR, lors de laquelle une trentaine d'élu·e·s socialistes au sein d'exécutifs et législatifs communaux, au Grand Conseil et à la Constituante se sont retrouvé·e·s dans des ateliers sur le sujet de la mobilité, avec les interventions de Romain Pilloud, président du PS Montreux et secrétaire général de l'ATE Vaud, Grégoire Rieder, secrétaire politique du PSVR et Anne-Laure Secco, vice-cheffe du Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne au Grand Conseil.

Nous avons décidé pour la première fois d'ouvrir cette matinée à l'ensemble des élu·e·s du PSVR, tant sur le plan communal que cantonal. Cela correspond à nos objectifs d'intensification de la formation dans notre parti. Et nous avons également changé quelque peu son organisation, en offrant la possibilité aux élu·e·s présent·e·s de travailler sur des projets politiques concrets qu'elles et ils pourront porter dans leurs instances politiques respectives. Je profite ici de remercier sincèrement Anne-Laurence Franz et Florian Chappot, qui ont organisé ces matinées des élu·e·s avec brio durant de nombreuses années, et qui remettent aujourd'hui le flambeau à de nouvelles personnes ! En cas d'intérêt pour ces questions de formation interne, n'hésitez pas à nous écrire, c'est avec plaisir que nous vous permettrons de vous engager au sein du parti !

Élections du Comité directeur

Le Congrès a procédé à la réélection complète du Comité directeur du parti. Je remercie chaleureusement la confiance des membres présent·e·s pour ma réélection à la Présidence du PSVR, et me réjouis de poursuivre notre travail pour continuer de progresser en Valais et de faire du PSVR le parti qui défend les valeurs de la solidarité, de la justice, de l'égalité dans notre canton !

Trois candidatures avaient été reçues pour les deux postes de vice-président·e·s : Valentin Aymon, conseiller municipal à Savièse et député, Caroline Monnet, conseillère municipale à Riddes et vice-présidente du PSVR en fonction, et Anne-Laure Secco, vice-cheffe du Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne au Grand Conseil. Le Congrès a élu Caroline Monnet et Anne-Laure Secco comme vice-présidentes. Je les félicite pour leur élection et remercie sincèrement Valentin pour sa candidature de qualité ! Les élections sont saines pour la démocratie interne de notre parti, et témoignent d'un intérêt pour l'engagement dans nos structures. Cette volonté de s'engager me réjouit, et j'espère qu'elle continuera de se répandre au sein du PSVR !

Le Comité directeur du PSVR se compose désormais de **Clément Borgeaud** (président), **Caroline Monnet** (vice-présidente), **Anne-Laure Secco** (vice-présidente), **Émilie Teixeira** (représentante de la fédération de Monthey-Saint-Maurice)**, Nathan Tornay** (représentant de la fédération de Martigny), **Julien Délèze** (représentant de la fédération de Sion-Hérens-Conthey), **Benoît Barras** (représentant de la fédération de Sierre), **Emma Crettenand** (représentante des JSVR), **Mathias Reynard,** conseiller d'État, **Emmanuel Amoos,** conseiller national et **Sarah Constantin,** cheffe du Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne au Grand Conseil.

Papier de position sur la mobilité

Le Congrès fut également l'occasion d'adopter notre papier de position sur la mobilité. Je tiens à remercier le travail fourni par Grégoire Rieder, notre secrétaire politique, ainsi que tou·te·s les camarades qui ont participé à l'élaboration de notre papier ou qui ont déposé des amendements à ce dernier. C'est bien là l'esprit de notre politique : des idées décidées et débattues ensemble pour une position commune que nous pourrons défendre à tous les échelons de la vie politique. Le papier de position modifié par le Congrès sera prochainement disponible sur notre site internet. Je vous encourage vivement à prendre le temps de le lire et de vous en inspirer !

Réforme de nos structures

Le Congrès a également approuvé une refonte des statuts du PSVR, qui donne une plus grande place aux sections locales du parti dans les décisions stratégiques et opératives tout en garantissant une représentation régionale équitable.

Nous avons décidé de garantir la tenue de 2 Congrès par année. Cela a déjà été le cas lors des années précédentes, mais c'est désormais officiel : nous nous réunirons deux fois par année pour définir ensemble nos lignes politiques, débattre de nos positions, réfléchir au développement de notre parti.

À l'avenir, le Conseil de parti, habilité à régler les questions stratégiques et opératives entre 2 Congrès, sera composé des président·e·s de chacune de nos sections locales, des président-es des fédérations et sections spécifiques, ainsi que de délégué·e·s supplémentaires dans les fédérations disposant de moins de sections que d'autres, pour garantir un équilibre régional. Cela garantira une meilleure prise en compte des problématiques locales par le Parti cantonal, intensifiera l'échange d'informations entre tous les échelons, et nous permettra de mener des campagnes toujours plus fortes auprès de la population. Par souci de flexibilité, nous avons également décidé de permettre aux président·e·s de se faire représenter par d'autres membres de leurs comités au Conseil de parti, afin de pallier les éventuels conflits d'agenda.

C'est bien là l'esprit de notre politique : des idées décidées et débattues ensemble pour une position commune que nous pourrons défendre à tous les échelons de la vie politique.

Recommandations de vote pour le 13 février 2022

Finalement, ce Congrès fut également l'occasion d'adopter nos recommandations de vote pour les votations fédérales du 13 février 2022, bien que celles de novembre ne soient pas encore passées. Nous aurons évidemment l'occasion de revenir en détail sur les campagnes du début d'année, mais voici ce qui a été décidé :

1. **NON** à l'Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation ani-

male et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

2. **OUI** à l'Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »

3. **NON** à la Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

4. **OUI** à la Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias (FF 2021 1495)

Les bases pour l'avenir de notre Parti

Chères et chers camarades, je suis extrêmement heureux de l'immense travail accompli durant ce Congrès. Il pose les bases de notre futur fonctionnement : plus de démocratie interne, plus de débats de fond sur nos positions, et une intensification de notre travail de formation !

Je me réjouis déjà de vous retrouver pour notre prochain Congrès, le 9 avril 2022 !

Clément Borgeaud,
président du PSVR

Le mouvement Entremont Autrement est entré dans son adolescence

L'année 2021 a été une année importante pour notre mouvement Entremont Autrement. En sortant des élections communales, il a fallu enchaîner avec celles cantonales. Le mouvement a conservé son siège à la députation et à la suppléance et continue de représenter les forces de gauche dans notre district.

En plus des événements électoraux qui ont animé notre vie politique, la présidente Sophie Juon, après de nombreuses années de loyaux services a annoncé sa démission. Dès lors le comité s'est attelé à mettre en place la transition et ce dernier ainsi que les membres de notre association m'ont accordé leur confiance pour la suite. C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je souhaite mener EA vers ses prochains grands défis.

Entremont Autrement entre donc dans son adolescence, au sens propre comme au figuré. Fondé il y a plus de 12 ans, le mouvement compte désormais 17 élu·e·s tant sur le plan communal que cantonal. Sa croissance est sans précédent depuis cinq ans et il se trouve face à de nouveaux défis organisationnels et politiques. Le mouvement a d'ailleurs opéré une partie de sa mue en sondant ses membres afin de connaître leur opinion sur le mouvement, sur les sujets pour lesquels il se bat et s'il correspond toujours à leurs attentes. Les résultats, présentés lors de la dernière assemblée générale sont d'ailleurs très positifs : notre base considère que nous sommes politiquement correctement alignés comme alliance de gauche régionale. De même les prises de position politique du mouvement sur les derniers objets électoraux correspondent à ce que la base soutient elle-même. Dans cette période de transition, en plus d'une introspection de notre mouvement, nous avons mené une révision de nos statuts, afin de créer un article pour les élu·e·s et ainsi mieux définir leur rôle au sein de l'association ainsi que les attentes du mouvement à leur égard.

Notre mouvement met également un point d'honneur à entretenir des relations avec ses partenaires naturels de gauche. Ainsi notre collaboration cantonale avec le PS permet à nos élu·e·s cantonaux·les de siéger au sein du groupe PS et gauche citoyenne. Cette collaboration, en périodes d'élection comme en périodes plus calme, nous est très précieuse et nous nous réjouissons d'organiser des évènements politiques sur notre district et de pouvoir compter sur nos partenaires pour faire rayonner les idées de gauche en Valais.

En d'autres termes, EA opère une mue importante, tout en étant soutenu par ses membres. Notre mouvement est en bonne santé et prêt pour les défis certains qui nous attendent : soutenir les travaux de la constituante, porter le débat dans le district, conserver et augmenter nos acquis électoraux.

Jasmine Lovey, présidente EA

Résistant, vraiment ?

La crise du covid a permis, durant quelques semaines, d'unir la société, de faire front commun et de se montrer plus respectueux envers son prochain. Mais bien sûr cela n'a pas duré. Il n'aura pas fallu longtemps pour que la société se divise à nouveau. Rapidement, une opposition est sortie du bois.

Tout d'abord contre les fermetures des bars et commerces, puis contre les masques, ensuite contre le vaccin et maintenant contre le pass. Aujourd'hui, une frange de cette population a décidé de se radicaliser en s'autoproclamant « défenseur des libertés ». Ah la liberté, ce splendide mot qu'on aime utiliser à toutes les sauces, qu'on s'approprie pour justifier tout et n'importe quoi. Une sorte de caution morale.

Dans une discussion, je sors de ma manche mon atout « liberté » et je ne peux plus être attaqué. Parce que franchement, qui oserait s'opposer aux libertés à part un tyran ? Et ça, nos nouveaux libertaires l'ont bien compris vue la fréquence à laquelle ils sortent leur carte « liberté ».

Mais ce qu'il y a de plus amusant, c'est d'observer qui se cache derrière tous ces néo-révolutionnaires de salon, ces Jean Moulin d'Ipad. Sur internet, on peut distinguer plusieurs types de révolté·e·s comme le classique boomer qui pense qu'il est sur Facebook comme dans son carnotzet, ne comprenant pas les subtilités d'internet. Des théories moralisatrices après un grave accident de la route à des insultes contre Greta en passant par une expertise épidémiologique sous un article sur le covid, tout est motif à gueuler Avec majuscules, surplus de smileys et le « ABE » de circonstance, évidemment.

La deuxième catégorie est tout autant amusante, quoi qu'un brin plus dangereuse puisqu'elle concentre la droite dure. Comme les sympathisant·e·s du plus grand parti de Suisse qui proposaient que les policiers puissent ouvrir le feu contre les manifestants écolos, qui incitent aujourd'hui à la rébellion. Ceux qui glissaient systématiquement un grand oui pour un plus grand contrôle de la population en votation populaire mais qui, en 2021, militent contre le fichage via le pass covid. Les mêmes qui approuvaient de réprimer le droit des requérants d'asile mais qui viennent à présent pleurnicher des discriminations. Ceux-là qui soutenaient une plus grande surveillance des assurés mais qui s'opposent à un QR code sanitaire.

Si cela a tendance à plutôt me faire marrer au premier abord, j'avoue avoir mal quand je les vois brandir le mot résistance. Je ne peux pas m'empêcher de penser à mon grand-père – que je n'ai hélas pas connu – ayant vécu la deuxième guerre mondiale. A grand coup de détention et persécution, le sort qui était réservé aux Partisans, il a combattu au péril de sa vie le régime fasciste italien. Je pense également aux résistants palestiniens que j'ai pu rencontrer, ayant parfois connu les geôles et la torture pour la reconnaissance de leur peuple. Je n'oublie pas non plus les Kurdes, les Afghans et tous ceux dans le monde qui risquent chaque jour leur vie pour (re)trouver un peu de liberté et une vie décente. Puis, j'ouvre Facebook et je tombe sur une photo d'un bataillon de révolutionnaires en Scarpa. Hashtag « résistance » en légende en taillant leur bout de gras sur une terrasse, les voilà au cœur d'un nouveau combat. Un combat presque inventé pour se sentir à nouveau exister. A l'image des boomers naïfs sur Facebook, ils et elles sont persuadés de détenir l'unique vérité déjouant un complot mondial. Eux qui se sentent persécuté·e·s, mais qui n'ont jamais vu de problème de racisme, de sexisme ou d'homophobie sous nos latitudes. Le monde. A l'envers.

Dans une discussion, je sors de ma manche mon atout « liberté » et je ne peux plus être attaqué. Parce que franchement, qui oserait s'opposer aux libertés à part un tyran ?

Yoann Bodrito

La défense des travailleuses et travailleurs, mission du PS !

Le 4 mai 2021, le président de l'union syndicale valaisanne et député de Monthey Blaise Carron déposait une interpellation concernant le développement des services de livraisons de repas à domicile, intitulée « Quelle vision de l'État ». On connaît l'attachement de Blaise Carron aux conditions de travail, à la défense des travailleuses et travailleurs !

« Depuis quelques temps, de nouvelles sociétés de livraisons de repas à domiciles comme smood, Uber Eats, eat.ch, Gookay, etc. s'installent et proposent leurs prestations en Valais. La pandémie, qui a contraint nos autorités à ne plus autoriser les restaurants à accueillir de clientèle dans leurs murs, a dopé le développement de ce nouveau type de service.

Le développement de ces nouvelles prestations sur le territoire cantonal pose un certain nombre de questions, et ce, à deux niveaux. D'une part au sujet des conditions de travail pour les personnes actives pour ces plateformes. D'autre part celui de la concurrence déloyale avec les acteurs anciennement présents dans ce domaine d'activité.

Au niveau des conditions de travail, Uber Eats notamment, malgré une décision genevoise de considérer l'activité comme relevant de la location de services et celle du tribunal cantonal vaudois de confirmer qu'il existe une relation d'employé à employeur entre la plateforme Uber et les chauffeurs, continue à ne pas salarier ses coursiers. Ceux-ci se retrouvent donc avec un statut de «faux indépendants», faiblement rémunérés et sans les couvertures sociales ad hoc. Ce statut leur est fort préjudiciable et permet notamment à Uber Eats de livrer des repas à des prix cassés et donc à mettre sous pression les entreprises de livraison de repas se conformant à la loi.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des conditions de travail qui favorisent la précarité, nous ne pouvons pas laisser faire. Les politiques se doivent d'agir de manière offensive !

Par ailleurs, les restaurants ou autres pizzerias qui ont intégré la prestation de livraison à domicile depuis un certain temps déjà et qui salarient leur personnel dans le respect de la CCT de force obligatoire dans ce secteur d'activité, subissent une concurrence déloyale car aucun salarié (ou faux indépendant) de ces plateformes ne bénéficie de conditions de travail équivalentes à celles contenues dans la CCT de l'hôtellerie-restauration. En outre, l'égalité de traitement quant à la nécessité du respect des normes légales d'hygiène se pose aussi. »

Tout en précisant que des démarches similaires sont en cours dans d'autres parlements cantonaux, sur la base de ces différents constats objectifs, nous posons au Conseil d'État les interrogations suivantes :

Blaise Carron : Le Conseil d'État partage-t-il le point de vue des instances judiciaires des cantons de Genève et de Vaud qui considèrent que les coursiers d'Uber Eats, tout comme les coursiers des autres plateformes, doivent être considérés comme des salariés ?

Réponse du CE : Cette question concerne une problématique complexe au vu des diverses organisations du travail existantes (relation de travail salarié ou mise en relation de clients et de prestations de service à l'aide d'algorithmes). Cette question devra être tranchée par les autorités judiciaires valaisannes.

Blaise Carron : Si non pour quelle raison ? Si oui, le canton a-t-il déjà entrepris des démarches ou compte-t-il entreprendre rapidement des démarches pour que cela soit effectivement le cas ?
Réponse du CE : Des contrôles dans ce secteur visant tant les conditions de travail et de salaire que la lutte contre le travail au noir ont déjà été menés par l'inspection cantonale de l'emploi et les résultats sont actuellement en cours d'analyse. Au vu du développement important des services de livraison, les contrôles seront renforcés dans ce secteur.

Blaise Carron : Le Canton a-t-il prévu des contrôles du respect de la loi sur le travail (LTr) par rapport aux obligations de l'entreprise Uber Eats ainsi que des autres entreprises fonctionnant sur un modèle similaire vis-à-vis de leurs employé·e·s ?
Réponse du CE : Des contrôles relatifs à la LTr, et particulièrement à la durée du travail et du repos, seront prochainement menés par l'inspection cantonale du travail.

Le Conseil d'État est conscient de la rapidité avec laquelle se sont développées ces plateformes numériques et les questions relatives aux conditions de travail et de salaire dans les secteurs concernés sont au cœur de ses préoccupations.

Blaise Carron : À ce jour, dans le cadre de la pandémie que nous subissons, le canton a beaucoup fait pour aider les restaurateurs valaisans. Pour soutenir encore cette branche et les emplois qui lui sont liés, en luttant contre la concurrence déloyale subie par les plateformes de livraison de repas à domicile, le Canton trouve-t-il pertinent que ces entreprises entrent dans le champ de la convention collective du secteur ou celui de la location de service ? Si oui, quelles démarches le canton serait-il prêt à initier pour que cela devienne effectif ? Si non, quelles autres mesures le canton serait-il prêt à entreprendre pour lutter contre cette concurrence déloyale en offrant des conditions de travail en usage dans la branche de la restauration également au personnel de ces plateformes ?
Réponse du CE : A titre liminaire, il sied de préciser que les activités de ces plateformes numériques ne se limitent pas seulement à la livraison de repas mais également à la livraison d'autres marchandises, ce qui pourrait compliquer l'application d'une seule convention collective de travail (CCT). Le Conseil d'État est d'avis que l'application

?

Pour calculer le salaire médian, on trie tous les salaires du plus haut au plus bas et on prend celui du milieu : 1'000, 2'000, 2'000, 3'000, 3'000, 3'000, 4'000, 4'000, 4'000, 4'000, 4'000, 5'000, 6'000, 19'000, 20'000. Dans cet exemple, le salaire médian est de Fr. 4'000.-. Ce qui signifie que la moitié de la population perçoit moins de Fr. 4'000.- et l'autre moitié plus de 4'000.-.

Le salaire moyen serait, par contre, de Fr. 5'600.- (montant total divisé par 15). Il suffit que quelques personnes perçoivent de très gros salaires pour fausser le graphique!

d'une CCT déjà existante à ces entreprises permettrait de cadrer les conditions de travail et de salaire des travailleurs de ce secteur. La CCT étant un texte de droit privé, il appartiendrait cependant dans un premier temps aux partenaires sociaux d'entreprendre les démarches utiles en vue d'intégrer ces entreprises au champ d'application d'une CCT et dans un deuxième temps à la Confédération (s'agissant d'une CCT fédérale) d'étendre le nouveau champ d'application. Une autre solution consisterait en l'établissement d'un contrat-type de travail (CTT) ordinaire, ou, en cas de sous-enchère abusive et répétée, d'un CTT prévoyant des salaires minimaux impératifs.

Une affiche des premières élections fédérales de 1919 à la proportionnelle.

Source : https://www.parlament.ch/blog/Pages/100-jahre-proporz-lange-anlauf-neuen-wahlsystem-erste-wahl-1919.aspx

Blaise Carron : De manière générale, comment le Conseil d'État perçoit-il « l'uberisation » des conditions de travail dans certains secteurs de notre économie par l'émergence d'entreprises de plateformes et quelles mesures entend-il prendre pour empêcher son développement néfaste pour l'ensemble de la société, en premier lieu les salarié·e·s et nos assurances sociales ?

Réponse du CE : Le Conseil d'État est conscient de la rapidité avec laquelle se sont développées ces plateformes numériques et les questions relatives aux conditions de travail et de salaire dans les secteurs concernés sont au cœur de ses préoccupations. La définition de ces conditions-cadres demande beaucoup de nuance au vu de la diversité des modèles pouvant émerger et de l'évolution de la jurisprudence sur la question. Compte tenu du caractère récent de cette branche d'activité, il convient d'accompagner ces nouveaux modèles d'affaires en veillant au respect des fondamentaux que sont la formation des prestataires, le respect du système social et une application homogène des normes entre les différents acteurs d'un même domaine. Les contrôles menés par les inspections du travail et de l'emploi seront renforcés dans ce secteur.

QUESTIONS DE LA RÉDACTION

Blaise Carron, que penses-tu de ces réponses ? es-tu satisfait ?

La problématique de ces plateformes de livraison est d'une actualité brûlante. La crise du Covid a bien évidemment favorisé le développement de ces plateformes, à une rapidité impressionnante. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des conditions de travail qui favorisent la précarité, nous ne pouvons pas laisser faire. Les politiques se doivent d'agir de manière offensive !

Le 10 novembre dernier, les salariés de Smood de Martigny et Sion sont entrés en grève, soutenus par le syndicat UNIA. Le syndicat s'explique « Les employé·e·s de cette plateforme de livraison dénoncent les mêmes problèmes en Suisse : bas salaires, frais de déplacement sous-estimés, gestion opaque des pourboires par l'entreprise, saisie du temps de travail déficiente. Les mêmes griefs et d'autres existent également sur les sites où le personnel est employé par la société de recrutement Simple Pay. De plus, Smood a introduit un outil de planification qui force les employé·e·s à se connecter tous les jours à 4 heures du matin pour connaître leurs horaires de travail. C'est illégal : l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) établit que les horaires de travail doivent être annoncés en règle générale deux semaines à l'avance. »

Le Conseil d'État a le devoir d'agir, de prendre des mesures immédiates, de faire appliquer le code des obligations. Je me réjouis d'apprendre que des contrôles seront prochainement menés. Pour ma part, il y a urgence, on ne peut tout simplement pas accepter que tant de travailleuses et travailleurs plongent dans la précarité sous nos yeux et n'avoir rien à y redire !

Déjà des menaces !

Après le travail dans les dix commissions ayant amené à la lecture et à l'adoption des principes, après la transcription de ces principes en articles constitutionnels par ces mêmes commissions, puis à l'acceptation de ces articles en première lecture par le plénum, les membres de la Constituante vont changer de commission en vue de la deuxième lecture qui devrait, souhaitons-le, être la dernière.

Je ne désire pas revenir dans mon texte sur le contenu actuel puisque cette première lecture ne se terminera qu'à la fin de cette année, et qu'il sera assez tôt en janvier prochain pour faire le point sur les près de trois cents articles adoptés d'ici fin décembre. Mais j'aimerais surtout insister sur « l'ambiance » qui prévaut actuellement, ou plutôt sur les dangers que je pressens concernant l'issue du texte final.

En effet, j'estime que le pire qui pourrait arriver n'est pas le maintien du « Dieu tout puissant », élément trop médiatisé à mon goût, mais bien un refus par le peuple de la nouvelle Constitution travaillée durant plus de quatre ans. Et il y a déjà à ce stade de première lecture des menaces proférées par certains groupes quant à cette éventualité.

Menaces liées à l'acceptation, provisoire pour l'instant, de changements qui ne leur plaisent pas : droit à une fin de vie librement choisie, vote des étrangers au niveau communal, diverses avancées dans le domaine social, écologique et paritaire. Certes même si ces groupes lorsqu'ils s'expriment semblent être certains qu'ils représentent une majorité prête à faire capoter tout le projet, cela ne devrait pas être le cas, du moins je l'espère.

Mais une autre fracture encore plus importante se dessine, avec là aussi des menaces de refus si le plénum maintient ses positions actuelles : les membres du Haut Valais réclament des garanties supérieures à celles proposées actuellement pour leur représentativité au niveau des autorités cantonales, tant de l'exécutif que du législatif ; ils s'opposent aussi à l'obligation de la mise en place d'un conseil général dans les communes de plus de 5000 habitants. Et les chants de l'unité cantonale ont été si nombreux et unanimes dès le début des travaux de cette assemblée, que cela annonce des discussions, voire des négociations serrées sur ces sujets.

Il me semble dès lors très important, dès à présent, de renseigner convenablement toute la population valaisanne sur les changements de cette future Constitution. Changements ou statu quo qui certes, et c'est logique, ne vont pas tous dans le sens que le groupe PS/GC défend, mais qui, à mon avis personnel, représentent des avancées significatives.

Personnellement je n'aimerais pas que les forces de gauche représentées par les membres du PSVR et ceux indépendants de la Gauche Citoyenne, entonnent des chants de menaces comme certains autres groupes. Les rapports de forces sont subtils pour faire passer des idées, et seule, la gauche n'est qu'une minorité, comme d'ailleurs et heureusement l'UDC.

Plus important encore, il faut d'ores et déjà affirmer dans le cadre des membres de la constituante et en dehors que le texte final sera acceptable par la majorité de la population valaisanne. Il ne sera ni tiédasse ni inutile, mais le reflet du consensus trouvé parmi les cent trente personnes qui y ont travaillé. Il sera à l'image de la société actuelle valaisanne avec des perspectives de développement intéressantes pour le futur.

Alors au risque de passer pour le naïf de service, je crois fermement au travail actuel et au résultat futur de cette Constitution du XXIe siècle, et je la défendrai dans sa globalité jusqu'au bout.

Jean-Marc Dupont,
Gauche Citoyenne

Manque cruel de Mécaniciens CFF

Depuis plusieurs années, il manque tous les jours des mécaniciens de locomotive. Cela engendre des suppressions de trains y compris en Romandie. Une nouvelle formation du personnel des locomotives voyageurs entre en vigueur ce mois-ci. Le SEV pointe du doigt qu'elle est trop limitée au vu de toutes les compétences à acquérir et axées sur certains tronçons et véhicules.

Nous sommes tous nostalgique de l'ancien temps, avant la création des SA, où le mécanicien pouvait conduire toutes les machines que cela soit du service voyageur ou du service marchandise. Actuellement, chaque division a son propre personnel.

En cas de perturbations ou changements, le personnel n'aura pas toutes les compétences pour être remplacé. Le syndicat des transports ainsi que les syndicats partenaires avait demandé une enquête interne pour effectuer une formation adéquate. La requête n'a pas toujours été étudiée.

Nous espérons que la situation qui a eu lieu à la fin septembre dans l'Arc Lémanique ne se répète pas trop souvent. Ce jour-là, de nombreux trains ont été supprimés. Il est temps que le monde politique fasse pression sur les CFF pour qu'ils tiennent leurs promesses sur l'engagement et la formation.

Il est temps que le monde politique fasse pression sur les CFF pour qu'ils tiennent leurs promesses sur l'engagement et la formation.

De plus en plus de conducteurs de trains tombent malade ou sont épuisés en raison de l'énergie qu'ils doivent mettre pour accomplir ce travail. En plus, ils doivent gérer seuls ce qui peut se passer sur les voies. Les suicides et tentatives sont de plus en plus nombreux. Nous sommes un des pays au monde où les suicidaires choisissent le train. Mettez-vous à leur place, lorsque ces personnes vous regardent droit dans les yeux.

Il y a de plus en plus d'incivilités. Je suis intervenu au Grand Conseil sans succès sur le problème des gens qui traversent les voies ou jouent au football dans les voies.

Plusieurs prises de paroles des parlementaires dont la grande majorité trouvait que c'est du ressort des CFF de faire de la prévention alors que cela se passe souvent dans les gares régionales. Le trafic régional dont les gares régionales font partie est aussi sous la responsabilité des cantons quoi qu'en pense le parlement. Un problème botté en touche sans connaissance du sujet. Pour rappel, les CFF s'occupent des grandes Lignes et les Cantons sont un grand partenaire sur le réseau régional. Un grand merci à mon groupe qui m'a suivi sur le postulat.

En tenant compte des absences et des futures retraites ; un besoin pressant d'engagement doit se faire afin de remplacer l'effectif manquant.

Nous ne pouvons plus accepter certaines excuses. Un transport public fort commence avec une personne aux commandes d'une locomotive !

Le service public quel qu'il soit a besoin de toutes les forces afin de pouvoir desservir chacun surtout les plus démunis. Pensez-y lorsque vous votez, mettez des posts sur les réseaux sociaux !

Christian Roduit,
vice-Président USV,
député au Grand Conseil

VŒUX 2022

Vos vœux 2022 dans le prochain Peuple.VS

Le prochain et dernier Peuple.VS de l'année 2021, qui paraîtra le **24 décembre**, vous offre l'opportunité de faire mieux connaître votre entreprise.

Vous pourrez également faire paraitre vos vœux pour la nouvelle année qui s'annonce !

Nos vous remercions de nous envoyer votre annonce jusqu'au **vendredi 10 décembre** à l'adresse publicite@lepeuplevs.ch

CHF 200.– (1/8 page)
CHF 400.– (1/4 page)
CHF 800.– (1/2 page)
CHF 1600.– (page complète)

https://www.lepeuplevs.com/pub.html

Votre soutien est précieux, merci d'avance !

Le vengeur masqué

En 1934, Dick Lundy créait le personnage Donald Duck pour les studios Disney. Sa première apparition au cinéma date du 9 juin 1934.
On dit qu'au début de sa carrière, Donal était un personnage grincheux et colérique.
Certains pensent que le prénom influence le caractère de la personne qui le porte. On dit par exemple que les Marie sont généreuses, les Alain chevaleresques, les Emmanuel ambitieux, les Patricia volontaires, etc...

Sur internet, on peut lire que « Il (donald) est, de prime abord, très attaché à l'ordre et aux règles préétablies, il n'apprécie pas que quelque chose dénote ou sorte du cadre. Crédule, rêveur, persévérant, déterminé voire obstiné, héroïque mais pas téméraire, grincheux, angoissé, fier, égocentrique, hystérique et surtout colérique. »
L'UDC tient son héros, c'est certain !

JAA CH-1950 Sion 1
LA POSTE
le peuple.VS

NOËL

Idée cadeau

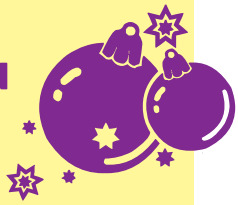

offre un abonnement supplémentaire à Fr. 5.-

abonnement@lepeuplevs.ch

7 décembre - 18 h 30
Comité directeur

Impressum

Mensuel
10e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.–
de soutien CHF 130.–
supplémentaire CHF 5.–
membres JSVr CHF 50.–

Tarifs de publicité : CHF 200.– (1/8 page)
CHF 400.– (1/4 page)
CHF 800.– (1/2 page)
CHF 1600.– (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch